

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPPORTU D'INFURMAZIONE NANTU À U SVILUPPU È A
CUMMERCIALIZAZIONE DI A RETA À ASSAI ALTA
VELOCITÀ PÈ A CORSICA**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT POUR LA CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte et objet du rapport

Dès 2016, la Collectivité de Corse a inscrit le déploiement du haut débit et du très haut débit parmi ses priorités stratégiques. Au-delà de la seule amélioration de la connectivité, ce projet participe pleinement à la modernisation de la Corse, en dotant l'île d'infrastructures numériques performantes, durables et adaptées aux besoins des habitants, des entreprises et des services publics. Il répond également aux besoins croissants du numérique, liés aux usages quotidiens dans un monde toujours davantage connecté, et contribue à mettre la Corse à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. Cette ambition répond à quatre enjeux majeurs :

1. Réduire la fracture numérique affectant les territoires insulaires, en garantissant un accès équitable aux infrastructures ;
2. Éviter une disparité territoriale, en étendant le très haut débit au-delà des agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, pour couvrir l'ensemble de l'île ;
3. Accélérer la couverture des zones rurales, où les retards en matière de connectivité pénalisent les habitants et les activités économiques ;
4. Moderniser les infrastructures en remplaçant définitivement le réseau cuivre obsolète par un réseau en fibre optique, plus performant et pérenne.

Pour concrétiser cette ambition, une convention de Délégation de Service Public a été signée le 16 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et XpFibre (alors SFR FTTH), confiant à son délégataire, Corsica Fibra, la mission de déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire insulaire, hors des deux agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et de la commune de Biguglia.

Depuis lors, l'Assemblée de Corse est régulièrement informée de l'avancement des travaux et de la commercialisation du réseau.

Le présent rapport constitue le septième point d'étape de ce chantier structurant, arrêté au 1^{er} avril 2026.

Il s'inscrit dans la continuité des précédents bilans, présentés aux dates suivantes et adoptés par délibération :

- 1^{er} octobre 2021 (délibération n° 21/179 AC du 28/10/2021) ;
- 5 mai 2022 (délibération n° 22/122 AC du 29/07/2022) ;
- 1^{er} mars 2023 (délibération n° 23/066 AC du 26/05/2023) ;
- 15 octobre 2023 (délibération n° 23/146 AC du 30/11/2023) ;
- 31 mars 2024 (délibération n° 24/096 AC du 25/07/2024) ;
- 31 décembre 2024 (délibération n° 25/060 AC du 24/04/2025).

Bilan du déploiement au 1er avril 2026 : un chantier en voie d'achèvement

Engagement financier de la Collectivité de Corse

Le projet représente un investissement initial de 275 M€, dont 52 M€ de subventions publiques.

Ces aides sont cofinancées à hauteur de 67 % par l'État et de 33 % par la Collectivité de Corse (soit 17,2 M€).

À ce jour, 82 % de cette enveloppe (42,7 M€) ont été versés au délégataire.

Réalisations techniques : des objectifs dépassés

Les engagements initiaux prévoyaient la mise en place de :

- 72 nœuds de raccordement optique (NRO) ;
- 416 points de mutualisation (PM) ;
- 170 069 prises très haut débit ;
- Plus de 7 000 kilomètres de fibre optique.

Au 1er avril 2026, les résultats dépassent les prévisions contractuelles :

- 72 NRO et 599 PM ont été installés (soit 183 PM supplémentaires) ;
- 192 342 prises FttH sont désormais éligibles aux offres fibre (22 000 prises supplémentaires par rapport au contrat initial), portant la cible actualisée à 194 900 prises pour tenir compte des nouvelles constructions ;
- 99 % du réseau est achevé ; le 1 % restants (environ 2 000 prises) font l'objet d'un plan de finalisation ciblé, compte tenu de leur complexité, souvent liée à des contraintes externes.

Afin de s'assurer de la qualité des ouvrages réalisés, la Collectivité de Corse a mis en place une procédure de suivi, d'audits et de contrôles des infrastructures.

Ces vérifications, systématiques et rigoureuses, ont permis :

- À la Collectivité de Corse, de s'assurer de la qualité des ouvrages livrés ;
- Au délégataire, d'optimiser ses méthodes de déploiement et de corriger les éventuelles non-conformités.

Cette démarche, déterminante pour la fiabilité du réseau, couvre l'intégralité des prises construites et renforce la transparence du processus.

Avec 192 342 prises commercialisables sur une cible actualisée d'environ 194 900, soit près de 99 % du périmètre de la DSP, la Corse atteint un niveau de déploiement particulièrement élevé. À titre indicatif, ce niveau apparaît supérieur à la moyenne européenne de couverture FTTP, établie à 69,2 % en 2024. Il apparaît également supérieur à celui observé dans plusieurs grands territoires insulaires méditerranéens, notamment la Sicile, dont la couverture FTTH atteignait 86 % des familles au troisième trimestre 2025, et la Sardaigne, qui s'établissait à 75 %. Ces éléments confirment la réussite d'un chantier structurant, qui place désormais la Corse à un niveau particulièrement avancé en matière d'infrastructures numériques.

Actions complémentaires : formation et promotion des usages numériques

Le déploiement s'est accompagné d'une politique active d'insertion professionnelle et de promotion des usages numériques en Corse.

Conclusion : un projet abouti dans des conditions maîtrisées

Ce septième rapport atteste des progrès significatifs réalisés.

Malgré les défis rencontrés, le chantier touche à sa fin dans le respect des engagements initiaux, avec des résultats concrets au bénéfice de l'ensemble des territoires de l'île, y compris les plus isolés.

Ce chantier peut être regardé comme une réussite majeure pour la Corse. Désormais en voie d'achèvement, il constitue une avancée structurante pour la Corse. Il dote l'île d'une infrastructure pérenne, de nature à accompagner durablement les besoins des territoires et l'évolution des usages numériques.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de prendre acte du présent rapport ainsi que du rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du très haut débit, joint en annexe.